

**AGREGATION EXTERNE
MATÉRIELS CANDIDAT
SESSION 2026**

SECTION ARTS PLASTIQUES

Code fiche : FS EAE 1800A

DATE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art. Cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet. (*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve écrite d'histoire de l'art.(*)	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
3) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve de pratique plastique accompagnée d'une note d'intention de 20 à 30 lignes écrites au dos de la production sans signe distinctif.	Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative au concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du 8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2022. Matériels autorisés : • Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les <u>logiciels sont vierges</u> de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores..., • Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, • Les sèche-cheveux, • L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours. Matériels interdits : • Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques... • Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses, machine à coudre...), • Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées, baladeurs...), • Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, • Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception). Consignes concernant la réalisation : • Le format pour cette épreuve est le format Grand aigle (75x110 cm) ou la norme AFNOR (75 x 106 cm). La réalisation peut être plus petite. • Le candidat apporte les supports et les matériels dont il a besoin à l'exception de ceux mentionnés dans la partie « matériels interdits ». • Les supports sont librement choisis par le candidat qui les rapportent pour l'épreuve, dans les limites du format maximal et de l'épaisseur obligatoire qui ne peut dépasser 1,5 cm. Ils sont vierges de toute intervention technique autre que la préparation éventuelle du fond. • Le rendu à l'issue de l'épreuve est strictement réalisé sur le recto du support, il ne peut couvrir le verso. • La réalisation ne comporte ni extensions ni rabats conduisant à dépasser le format maximal autorisé. • Les supports doivent être suffisamment solides pour être assemblés ou reliés de manière solide, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation. Remarque : • Toute impression numérique, élément matériel, formel, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit être conçu et produit sur place, • Concernant les fixatifs, il convient que les candidats prennent leurs dispositions pour utiliser des produits et des techniques ne nécessitant ni préparation pendant l'épreuve ni bombe aérosol.

(*) Consignes concernant les copies

- Première épreuve et deuxième épreuve : les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez. Troisième épreuve : une étiquette candidat (numéro d'anonymat) est collée dans l'angle inférieur droit du recto de la production.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CAPES EXTERNE et CAFEP BAC+5**MATERIELS CANDIDAT****SESSION 2026****SECTION : ARTS PLASTIQUES – CONCOURS BAC+5**

Code fiche : FS EBE 1800E

DATE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve disciplinaire appliquée	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de matériel électronique, dont la calculatrice est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve disciplinaire	Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative au concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du 8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2022. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Matériels autorisés : • Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les logiciels sont vierges de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores... • Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, • Les sèche-cheveux, • L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours. Matériels interdits : • Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques... • Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses, machines à coudre,...), • Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées... • Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, • Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception). Consignes concernant la réalisation : - <u>Le format pour cette épreuve est le format Grand aigle (75x110 cm) ou la norme AFNOR (75 x 106 cm).</u> - La réalisation peut être plus petite. - Le rendu à l'issue de l'épreuve est strictement réalisé sur le recto du support, il ne peut couvrir le verso. - La réalisation ne comporte ni extensions ni rabats conduisant à dépasser le format maximal autorisé. - L'épaisseur totale (support plus réalisation) ne peut dépasser 1,5 cm. - Le candidat apporte les supports et les matériels dont il a besoin à l'exception de ceux mentionnés dans la partie « matériels interdits ». - Les supports, librement choisis par le candidat, doivent être suffisamment solides pour, le cas échéant, être assemblés de manière solidaire, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation. - Les supports sont vierges de toute intervention technique autre que la préparation éventuelle du fond. - Tout élément matériel formel, impression numérique, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit <u>obligatoirement être produit sur place</u> par le candidat. - Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Consignes concernant les copies

- Epreuve disciplinaire : une étiquette candidat (numéro d'anonymat) est collée dans l'angle inférieur droit de chacun des supports constituant sa production ; Epreuve disciplinaire appliquée : les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- Les deux épreuves : ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Epreuve disciplinaire appliquée : paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Epreuve disciplinaire appliquée : les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

Troisième concours CAPES**MATÉRIELS CANDIDAT****SESSION 2026****SECTION : ARTS PLASTIQUES**

Code fiche : FS EBV 1800E

DATE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve disciplinaire	Les candidats sont invités à se reporter à la note de service relative au concours externe et troisième concours du CAPES d'arts plastiques et concours externe et interne de l'agrégation d'arts plastiques du 8 décembre 2021 publiée au BOEN du 13 janvier 2022. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Matériels autorisés : • Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les logiciels sont vierges de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores..., • Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, • Les sèche-cheveux, • L'usage du chevalet est possible sauf indication contraire portée à la connaissance du candidat. Il n'est pas fourni par les organisateurs du concours. Matériels interdits : • Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques... • Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses, machines à coudre,...), • Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées..., • Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, • Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception). Consignes concernant la réalisation : - <u>Le format pour cette épreuve est le format Grand aigle (75x110 cm) ou la norme AFNOR (75 x 106 cm).</u> - La réalisation peut être plus petite. - Le rendu à l'issue de l'épreuve est strictement réalisé sur le recto du support, il ne peut couvrir le verso. - La réalisation ne comporte ni extensions ni rabats conduisant à dépasser le format maximal autorisé. - L'épaisseur totale (support plus réalisation) ne peut dépasser 1,5 cm. - Le candidat apporte les supports et les matériels dont il a besoin à l'exception de ceux mentionnés dans la partie « matériels interdits ». - Les supports, librement choisis par le candidat, doivent être suffisamment solides pour, le cas échéant, être assemblés de manière solidaire, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation. - Les supports sont vierges de toute intervention technique autre que la préparation éventuelle du fond. - Tout élément matériel formel, impression numérique, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit <u>obligatoirement être produit sur place</u> par le candidat. - Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Consignes concernant les copies

- Epreuve disciplinaire : une étiquette candidat (numéro d'anonymat) est collée dans l'angle inférieur droit de chacun des supports constituant sa production ; Epreuve disciplinaire appliquée : les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- Les deux épreuves : ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Epreuve disciplinaire appliquée : paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).
- Epreuve disciplinaire appliquée : les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CAPES EXTERNE et CAFEP**MATERIELS CANDIDAT****SESSION 2026****SECTION : ARTS PLASTIQUES - CONCOURS BAC +3 Δ**

DATE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Première épreuve d'admissibilité	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de matériel électronique, dont la calculatrice est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours	Seconde épreuve d'admissibilité	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. Matériels autorisés : • Les matériels photographiques, vidéo, informatiques, numériques et de reprographie. Les équipements et les logiciels sont vierges de toutes banques de données visuelles, textuelles, sonores..., • Les médiums secs doivent être fixés (pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc.). Les matériaux à séchage lent sont à proscrire, • Les sèche-cheveux. • L'usage du chevalet (non fourni par les organisateurs de l'épreuve). Matériels interdits : • Les produits et appareils dangereux suivants : bombes aérosols, appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques... • Le matériel bruyant (perceuses, scies sauteuses, machine à coudre...), • Les matériaux à séchage lent, • Les téléphones portables, les tablettes, les montres connectées..., • Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet, • Tout dictionnaire et recueils iconographiques (sans exception). Consignes concernant la réalisation : - Les supports sont librement choisis par le candidat qui les rapportent pour l'épreuve, dans les limites du format maximal et de l'épaisseur obligatoire. Ils sont vierges de toute intervention technique autre que la préparation éventuelle du fond. - Les supports doivent être suffisamment solides pour être assemblés ou reliés de manière solidaire, et résister aux incidences et aux contraintes des techniques choisies ainsi qu'aux diverses manipulations lors de l'évaluation. - Le rendu prend la forme d'un portfolio de cinq supports maximum, l'ensemble ne dépasse pas le format A2 (42 × 59,4 cm) et une épaisseur de 3 cm. La production peut être plus petite (intégrant toutes les possibilités et formats en-deçà du A2). - Tout élément matériel formel, impression numérique, iconographique ou textuel intégré dans la production plastique doit <u>obligatoirement être produit sur place</u> par le candidat. - Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel. - La réalisation ne comporte ni extensions ni rabats conduisant à dépasser le format maximal autorisé. - Le candidat apporte les supports et les matériels dont il a besoin à l'exception de ceux mentionnés dans la partie "matériels interdits". - Tout élément matériel, formel, iconographique ou textuel que le candidat souhaite introduire dans sa production doit obligatoirement être produit sur place à partir de matériaux bruts. - Toute impression numérique intégrée dans la production plastique doit également être conçue et produite sur place et par le candidat.

Consignes concernant les copies

- Première épreuve : les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez. Deuxième épreuve : une étiquette candidat (numéro d'anonymat) est collée dans l'angle inférieur droit du recto de chacun des supports constituant le portfolio.
- Deuxième épreuve : paginer votre portfolio correctement dans la zone en bas à gauche de chacune des faces utilisées des supports y compris vos éventuelles faces vierges de la manière suivante : 1/5 ; 2/5 ; 3/5 ...
- Première épreuve : les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- pour les deux épreuves : signer la composition et y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance; - pour la première épreuve agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres, coller des parties du sujet, ou de copie, joindre vos brouillons aux copies rendues.